



Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2018

Les conseillers sont convoqués à cette date avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Démissions
4. Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2018
5. Préavis municipal no 26/2018 – Budget 2019
6. Préavis municipal n° 27/2018 – Crédit complémentaire pour les travaux imprévus liés au crédit accordé au chantier du séparatif des eaux de la Grand-Rue et Rue du Pontet.
7. Préavis municipal n° 28/2018 – Participation au capital-actions de la S.A. du Centre Sportif de Borné Nau
8. Communications de la Municipalité
9. Propositions individuelles et divers



Le Président, Monsieur Stéphane Fanchini, ouvre la séance à 20h00. Il salue les conseillers, les Municipaux, le secrétaire municipal, la boursière, la presse, les nouveaux citoyens et les auditeurs qui sont présents ce soir.

1. Appel

Président : 1

Présents : 29

Excusés : 4 (Lorraine Dupasquier, Christophe Lesquereux, Elisabeth Vuillermet, Simon Cordier)

Non excusé : 1 (Sonia Bühler-Zeltner)

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.



Conseil Communal
CONCISE

En conclusion, la commission Ad'Hoc recommande le refus de ce préavis.

Le Président, Monsieur Stéphane Fanchini, passe une nouvelle fois la parole à Monsieur Eloi DuPasquier pour le rapport de la commission des finances.

En conclusion, compte tenu de l'état de nos finances et du montant de nos emprunts, la commission recommande au Conseil de refuser l'adhésion de Concise à cette société.

La discussion est ouverte.

Monsieur Joël Jeanneret s'étonne qu'aucun délégué de l'ASIGE n'ait participé à une séance d'une des commissions. Lors d'une des dernières séances de l'ASIGE, la commune de Grandson a expliqué aux membres leur projet et l'intérêt de créer une SA. Cette salle ne sera pas utilisée que par des Grandsonnois, nos élèves vont aussi en bénéficier. Il recommande de renvoyer le projet avec demande de revoir les statuts de l'ASIGE en premier.

Monsieur Christian Jaccard demande concernant le rapport de la commission Ad'Hoc et la salle qui va arriver à Champagne s'ils ont une idée de la taille de cette future salle.

Monsieur Patrick Jaggi explique que la salle est à peu près équivalente, à la différence que Champagne peut quasiment s'assumer toute seule, en tout cas au niveau de la construction.

Monsieur Christian Jaccard complète encore en se demandant si ces deux projets ne sont pas des doublons.

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'il a participé depuis décembre 2017 environ à un petit comité qui a rédigé les statuts et le préavis pour cette SA. Les 2 projets sont importants au vu du nombre d'élèves qui fréquentent ces établissements. Sur Grandson, les établissements scolaires ont reçu une autorisation supplémentaire de 2 ans pour les infrastructures actuelles. Dans tous les cas, on va devoir participer.

Monsieur David Romero souhaite encore ajouter qu'il y a déjà 2 communes qui ont déjà accepté, il se demande si quelqu'un avait plus d'informations.

Madame Marie-Laure Schorderet confirme effectivement que quelques communes ont effectivement déjà accepté et que le projet va se faire dans tous les cas.

Monsieur Michaël Hottinger aimerait quelques précisions concernant les revenus de la SA, qu'est-ce qui est prévu pour les clubs sportifs ?

Monsieur Patrick Jaggi répond que ce ne sont que des estimations pour l'instant et que ce sera au futur gestionnaire de la SA de développer les revenus.

Monsieur Michaël Hottinger demande aussi quelle est la clé de répartition des dividendes.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'il n'y aura sans doute pas de dividende tout de suite.

Madame Claire Debétaz demande ce qui se passe si la commune n'adhère pas.

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'il n'y a pas de contraintes, mais que la facture du Radège risque d'augmenter un peu.

Monsieur Joël Jeanneret demande s'il est possible de renvoyer le préavis. Il souhaite avoir plus de détails et de précisions sur ce projet, et d'utiliser les statuts de l'ASIGE.

Monsieur Stéphane Fanchini demande aux conseillers si d'autres souhaitent le report de ce préavis.

Personne ne semble se manifester.

Monsieur Patrick Jaggi précise encore qu'il y a une notion d'urgence et que la commune de Grandson ne va pas arrêter les travaux.

Monsieur Vincent Pittet demande en cas d'acceptation sur quel budget est reporté cet investissement.

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'il le sera sur le budget 2019.

La parole n'étant plus demandée, Le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote : Oui : 0 Non : 22 Abstention : 7

8. Communication de la Municipalité

Monsieur Patrick Jaggi nous donne quelques informations concernant l'Ecole Henri Dès. Le futur projet devrait être présenté au mois de juin 2019 pour une entrée en fonction en été 2022.

Concernant le PGA, il a pris du retard dans les différents services de l'état. Des enquêtes complémentaires sont en cours et des levées d'opposition seront prévues dans le début de l'année. De plus, il y a un référendum en cours qui semble ne pas être valable en l'état puisque il faut attendre la finalisation du PGA.

Monsieur Pierre Marro informe que les Châtaigniers indiqués dans le rapport de la commission des finances seront replantés, soit sur les économies liées à l'abatage, soit sur le budget de l'année suivante.



Conseil Communal
CONCISE

8. Propositions individuelles et divers

Monsieur Eric Bedelek souhaite informer qu'il y a eu un incident avec l'élévateur pour personnes handicapées lors de SwissBric – la clé s'est cassée et la personne responsable n'était pas joignable - et qu'ils ont du porter à bras une personne en fauteuil jusqu'au premier étage. Il existe apparemment une clé universelle qui permettrait de limiter ce genre d'inconvénients.

Monsieur David Fasola annonce qu'il y a eu un recrutement de pompiers à Concise et qu'il y a 5 nouveaux membres d'inscrits.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin aimerait savoir si les projets concernant l'Ecole seront présentés aux conseillers.

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'il n'y a qu'un seul projet, le choix se porte actuellement sur les architectes qui vont réaliser ce projet.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin s'inquiète sur la taille des places du parking de la grande salle, car il devient compliqué de se garer avec les voitures qui prennent du volume.

Monsieur Pierre Marro est au courant du problème, mais il y a d'autres priorités pour l'instant, et un manque de liquidités.

Monsieur Joël Jeanneret aimerait savoir si un ATF (Avance à Terme Fixe) est lié à un cautionnement et si une limite de crédit est figé à un certain emprunt, ou si la capacité d'emprunter est lié au remboursement des prêts.

Monsieur Patrick Jaggi explique que cela évolue au fur et à mesure des remboursements.

Monsieur Stéphane Fanchini informe qu'afin de faciliter les convocations, les conseillers seraient dorénavant convoqués par voie électronique. A partir de 2019 donc, les convocations seront faites par courrier électronique. Pour ceux qui ne peuvent pas, il faudra l'indiquer et des courriers imprimés seront envoyés.

Monsieur David Fasola ne souhaite pas recevoir les comptes et budget par courrier électronique.

Monsieur Stéphane Fanchini répond qu'il faut essayer, mais que le but est d'être plus réactif puisque les préavis sont de plus en plus grand et les délais de plus en plus courts.

Le prochain Conseil Communal aura lieu le 11 mars 2019

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h22

Le Président :


Stéphane Fanchini



La Secrétaire :


Birgit Knegtel